



Publié sur Caisse de Prévoyance Sociale (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Par situation personnelle](#) > [Vous avez perdu un proche](#) > [Frais funéraires](#)

Les ressortissants inscrits à la Caisse de Prévoyance Sociale bénéficient de la prise en charge des frais funéraires selon certaines conditions.

Sommaire

A quoi correspondent les frais funéraires ?

Les frais funéraires correspondent aux frais énumérés ci-dessous :

- La fourniture et la livraison du cercueil (cercueil, cercueil zingué + épurateur) et/ou de l'urne funéraire ;
- La fourniture des frais découlant de l'application des mesures de salubrité (glace carbonique, location de lit réfrigérant, embaumement) ;
- La mise en bière ;
- Les frais de morgue ;
- Les frais d'incinération ;
- Les frais de portage et de transport par corbillard du cercueil et/ou de l'urne funéraire ;
- Les frais d'intervention à risque ;
- Les frais d'équipement de protection individuelle complet ;
- Les accessoires de protection ;
- La désinfection du matériel ;
- Les frais de plaquette d'identification ;
- La housse mortuaire étanche ;

Tous autres frais supplémentaires sont à la charge de l'assuré.

Qui peut en bénéficier ?

L'assuré(e) et ses ayants droits déclarés à la CPS (conjoint(e), concubin(e) ou enfant) à hauteur :

? de 150 000 Fcfp pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans,

? de 80 000 Fcfp pour les enfants âgés de 12 ans et moins.

Quelles sont les pièces à fournir pour le remboursement ?

? l'acte de décès,

? la facture acquittée établie par la société funéraire,

? le relevé d'identité bancaire* de la personne qui a réglé les frais d'obsèques.

**RIB correspondant au compte sur lequel les prestations sont versées habituellement.*

Informations :

? HorsEVASAN : pas de prise en charge en tiers payant.

? En cas d'EVASAN : la prise en charge s'effectue en tiers payant.

? En cas de décès d'un travailleur salarié suite à un accident du travail

Documents reliés

[Les frais funéraires - Te mau ha'amau'ara'a no te hunara'a ma'i](#)

Thème:

[Famille](#)

URL source (modified on 28/10/2021 - 11:44): <http://www.cps.pf/espace-assure/droits-et-demarches/par-situation-personnelle/vous-avez-perdu-un-proche/frais-funeraires>